



LE DIFFEREND HISPANO-MAROCAIN AU XXI^{ÈME} SIÈCLE

Une menace potentielle ou un règlement envisageable ?

Mémoire de géopolitique
du Capitaine de Frégate NICOLAS JEBRAYEL AL RAAIDY
dans le cadre du séminaire du « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Madame NICOLE GRIMAUD

Mars 2005

Le différend hispano-marocain au XXI^{ème} siècle :
Une menace potentielle ou un règlement envisageable ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DU DIFFEREND

Les litiges territoriaux

Les problèmes sociaux

DEUXIÈME PARTIE : LES RELATIONS BILATERALES ET LES INCERTITUDES

La politique

Les facteurs de stabilité et les incertitudes

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Le différend Hispano-marocain au XXIème siècle : Une menace potentielle où un règlement envisageable ?
2. Capitaine de Frégate Nicolas JEBRAYEL AL RAAIDY (LIBAN)
3. 10 mars 2005
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. Le Maroc et L'Espagne entretiennent depuis longtemps des relations conflictuelles. Cela est du aux problèmes du Sahara Occidental et aux enclaves espagnoles Ceuta et Melilla tenues par l'Espagne depuis des siècles sur le territoire marocain. Les relations bilatérales sont fonctions des alliances et contre alliances répétées dans la région, et les détente sont fréquentes entre les deux pays. Mais la politique étrangère d'un pays ne dépend pas de l'alternance choisie par les différents gouvernements qui arrivent au pouvoir. Le contentieux est loin d'être réglé, et les intérêts, les problèmes de sécurité des deux pays et l'histoire lointaine ne cessent de peser sur les relations actuelles. L'aide économique espagnole ne peut compenser le droit du Maroc à l'intégrité totale de son territoire. La guerre vraie ne peut s'éclater entre les deux pays, et les relations continueront à la fois tendues et conflictuelles, jusqu'au règlement de la question du Sahara et le problème du rocher de Gibraltar.
7. Espagne, Maroc, Ceuta, Melilla, Gibraltar, Sahara Occidental.

INTRODUCTION

Historiquement, les relations entre l'Espagne et le Maroc ont été importantes, au point d'affecter souvent la politique intérieure espagnole. Rechercher la stabilité au Maroc, a été toujours une des dominantes de la politique étrangère espagnole. Constituant sa frontière sud, cette zone présente pour l'Espagne un intérêt stratégique incontestable à cause notamment du détroit de Gibraltar, et que l'axe Baléares –Détroit -Canaries constituent l'axe essentiel de la stratégie espagnole¹.

Depuis la décolonisation, ces relations ont été conflictuelles, étant donné les revendications du Maroc sur des territoires cédés par l'Espagne soit à l'issue de guerres ouvertes, comme en 1957 et 1958, soit, dans le cas du Sahara occidental, à la faveur d'un revirement spectaculaire. Actuellement, ne restent en suspens que les revendications marocaines sur Ceuta et Melilla et les petites îles et rochers adjacents. L'intégration de l'Espagne dans l'Europe, était perçue par l'opinion publique espagnole comme un instrument qui permettrait de renforcer automatiquement la politique de l'Espagne au niveau international. L'adhésion à l'OTAN en 1982, l'aiderait, d'après son attente à récupérer Gibraltar, renforcerait le caractère espagnol de Ceuta et Melilla et éloignerait définitivement la menace d' « africanisation » des Canaries. Mais Gibraltar a continué à être britannique, Ceuta et Melilla n'ont pas été placées sous la protection de l'OTAN.

A partir d'Avril 2001, les relations entre l'Espagne et le Maroc se sont détériorées, lorsque ce dernier n'a pas renouvelé l'accord de pêche signé avec l'Union Européenne, dont avaient fortement besoin les pêcheurs espagnols. Les tensions entre les deux pays ont atteint leur paroxysme avec la crise de l'îlot de Persil en Juillet 2002. Est-il vrai qu'un rocher aride et inhabitable, utilisé exclusivement pour l'élevage sauvage des caprins, par les populations marocaines de Mont Moussa, présente plus de poids que le Traité d'amitié de bon voisinage et de coopération signé en 1991 entre le Maroc et l'Espagne ?

Le discours politique marocain utilisant toujours la célèbre « tactique du balancier » et qui stimule la dimension historique, et sur lequel reposent les relations entre l'Espagne et le Maghreb encadrées dans les traditionnels liens d'amitié avec le monde arabe et la civilisation commune pendant huit siècles, ne peut éviter que la perception de la « menace du Sud » soit demeurée constante dans le subconscient de l'espagnol. Cette crainte du voisin du sud s'est

¹ LABATUT Bernard, « Le détroit de Gibraltar », Stratégique, n°1, 1987, p.39.

fortement manifestée lors des attentats sanglants du 11 Mars 2004 à Madrid, dans lesquels semblent impliqués un nombre important de citoyens marocains. De plus, l'une des cibles des attentats du 16 Mai 2003 à Casablanca, était la « casa de Espana »(maison de l'Espagne). A ce problème, s'ajoutent d'autres, tels les flux d'immigration clandestine du Maroc vers l'Espagne, le trafic de la drogue Sud -Nord et les problèmes sociaux et culturels. Mais, la décolonisation n'est pas terminée. L'Espagne, veut toujours préserver ses anciens points d'ancrage aux côtes marocaines. Sous le prétexte d'aider le Maroc financièrement pour favoriser sa stabilité, elle continue sa politique ancienne de l'empire colonial. Tandis que le Maroc, en bénéficiant de l'aide espagnole et européenne, accepte le statu - quo, en attendant la résolution de la question de Gibraltar. Est -ce -que cette situation peut continuer à être gérée pacifiquement, ou bien les crises peuvent dégénérer en un conflit armé ?

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DU DIFFEREND

Pour la première fois depuis que le dossier du Sahara occidental lui est soumis, la commission de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée de la décolonisation a dû, le 18 octobre 2004, procéder à un vote pour départager l'Algérie et le Maroc. Bref, le conflit du Sahara s'enlise dans le statu quo¹. La position espagnole s'aligne sur celle des Nations Unies, qui affirme que le processus de décolonisation ne sera pas achevé tant qu'un référendum d'autodétermination n'aura pas lieu. La revendication marocaine de Ceuta et Melilla, a été ignorée par tous les gouvernements espagnols depuis l'indépendance du Maroc. Ces gouvernements considéraient unanimement que cette partie d'Afrique du Nord est une réalité historique et fait une partie intégrante de la nation et n'a jamais appartenu au Maroc, tandis que Gibraltar est une réalité géographique et il est une partie espagnole entre des mains anglaises. Les contentieux sur les zones de pêche au large des Canaries, sur les accords de pêche, sur la délimitation des eaux territoriales entre le Maroc et les Canaries, sur la situation des migrants marocains et africains tentant d'entrer en Espagne par la mer, sur le trafic de drogue, nourrissent un large spectre de possibilités d'affrontement.

1.1-LES LITIGES TERRITORIAUX

1.1.1-LE PASSE

Le territoire de Ceuta mesure à peine 19,3 km². Il comprend la ville proprement dite et le camp extérieur. Comme Melilla, la place est entourée d'une zone neutre sur laquelle les gouvernements marocain et espagnol prennent en accord les décisions. Située sur la péninsule de la Alama, qui culmine au mont el-Hacho, la ville occupe une position remarquable, à vingt-deux kilomètres, en ligne droite, de la pointe d'Algésiras. Cette situation stratégique attira l'attention des navigateurs portugais. La ville fut acquise en 1415. Elle devint espagnole par la réunion des deux couronnes en 1580. Au moment de la séparation du Portugal et de l'Espagne, en 1640, Philippe IV décida de la conserver. Elle ne cessa depuis de faire partie intégrante du territoire national espagnol. En butte aux attaques des tribus du Rif et des armées du Sultan, son existence demeura, pourtant, pendant deux siècles, difficile et précaire. Le danger s'accrut lorsque le Sultan Moulay Ismael ayant décidé de chasser les étrangers lança une offensive générale contre les Places espagnoles attaquant en même temps Melilla, le Peñon de Velez et Ceuta. Le siège ne fut levé qu'en 1721, après 27 ans de résistance.

¹ GHARBI Samir, « Bisbilles onusiennes », Jeune Afrique, n°2286, octobre-novembre 2004, p.29.

Entre la péninsule des Trois Fourches et le cap de l'eau une vaste baie fermée d'un mince banc de sable constitue une lagune, la « mare chica », en relation avec la Méditerranée par le goulet de la Bocana. A l'ouest de la baie, un rocher calcaire où s'élève Melilla, dans une position magnifique à la fois pour les relations maritimes et la pénétration dans le Rif attira l'attention des souverains espagnols lancés dans la croisade de la reconquête. L'occupation fût réalisée en 1497. Comme Ceuta, la ville eut à subir de nombreuses attaques marocaines, notamment en 1659, en 1774-1775 surtout où elle résista à un assaut de près de 100 jours. A ces deux Présides majeurs s'ajoutent l'îlot de Balèche (Velez de la Gomera) pris en 1508, et, après une réoccupation par le Maroc, repris définitivement par l'Espagne ; l'île Alhucemas et le groupe des îles Chafarines complétèrent la défense de Melilla. D'autres territoires étaient occupés par l'Espagne, comme Ifni et le Sahara Occidental. Ifni est libéré, mais le Sahara pose un problème majeur.

1.1.2-LE SAHARA OCCIDENTAL

1.1.2.1- INTEGRATION OU INDEPENDANCE

La question du Sahara occidental génère des tensions cycliques entre le Maroc et l'Espagne depuis que cette dernière a cédé l'administration du territoire au Maroc et à la Mauritanie en 1975. Depuis, la politique de tous les gouvernements espagnols est de s'abriter derrière les Nations Unies et leur doctrine.

Indépendance du Sahara, ou au contraire, intégration de ce territoire au royaume du Maroc? Tel fut l'exact enjeu du litige opposant l'Espagne et le Maroc sur cette question. Le plan pour la paix au Sahara était bloqué depuis sa ratification en 1991, mais l'Union Européenne, les Etats Unis et l'ONU ont intérêt à ce qu'une issue se dégage de ce contentieux. Situé dans une zone prioritaire pour la sécurité de l'Europe, le Sahara oppose directement le Maroc et l'Algérie, qui se sont affrontés pour l'hégémonie régionale¹. Le Sahara est riche en phosphates et possède l'un des plus importants bancs de pêche de l'Océan Atlantique. L'Espagne le colonisa dès 1884, et ses frontières furent délimitées par Paris et Madrid entre 1886 et 1943. Des tribus nomades y ont vécu pendant des générations, et n'ont pas constitué d'Etat. En 1963, le Comité spécial de décolonisation de l'ONU, à la demande du Maroc, inclut le Sahara dans la liste des territoires devant être décolonisés. En 1973, des anciens de l'Armée de libération du Maroc créaient le Front Polisario.

¹ « Report of the Secretary General on the situation concerning Western Sahara », Conseil de sécurité, Nations Unies, 24 septembre 1997.

1.1.2.2- L'ENJEU MAGHREBIN

Le Maroc a toujours revendiqué l'appartenance du Sahara à son territoire historique, avant que celui-ci ne soit divisé par le colonialisme français et espagnol. En octobre 1975, la Cour internationale de justice de l'ONU, à La Haye, a rappelé la priorité du droit des habitants de la colonie à se prononcer par autodétermination. En réponse le roi Hassan II organise la « marche verte ». En novembre 1975, durant l'agonie du général Franco, fut ratifié l'accord tripartite de Madrid selon lequel l'Espagne cédait l'administration du Sahara au Maroc et à la Mauritanie, allant à l'encontre des résolutions de l'ONU, et sans consulter les habitants de la région. A la fin de l'année 1975, le dossier du Sahara était définitivement clos pour le Maroc et également pour l'Espagne. Mais pour l'Algérie, il ne faisait que commencer. L'affaire du Sahara devenait alors un enjeu maghrébin.

En 1976, le Polisario créa la République Arabe Démocratique sahraoui (RADS) et son protecteur, l'Algérie, lui permit d'utiliser son territoire comme base arrière. En 1979, le Conseil de Sécurité condamna l'« occupation marocaine » et reconnut le Front Polisario comme « représentant légitime du peuple Sahraoui ». De 1980 à 1987, Rabat bâtit un gigantesque mur fortifié pour empêcher les incursions armées du Polisario et mettre à l'abri les gisements de phosphates de Bucraa.

Après la résolution 690 du Conseil de Sécurité du 19 avril 1991, qui a créé la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara, la situation reste toujours bloquée. L'Espagne et l'Algérie, toutes deux membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies depuis le 1^{er} janvier 2004 pour une période de deux ans, s'étaient entendues pour coordonner leurs efforts sur le dossier du Sahara. Il n'est pas sûr que cette approche soit poursuivie¹. Après le 17 avril 2004, la nouvelle diplomatie espagnole pourrait privilégier une action concertée avec la France. Toutefois cette action ne pourra ignorer le référendum d'autodétermination préconisé par l'ONU et désiré par l'opinion publique espagnole.

1.1.3- LES ENCLAVES ESPAGNOLES DE CEUTA ET MELILLA

1.1.3.1- ENTRE GIBRALTAR ET CEUTA ET MELILLA

« Le Déroit de Gibraltar est l'épine dorsale de notre puissance militaire à l'égard du monde² ». L'axe Baléares –Déroit -Canaries traduit aussi la préoccupation de l'Espagne pour une zone traditionnellement importante pour ses intérêts. Plusieurs points de friction, hérités

¹ SOUDAN François, « Espagne - Maghreb », Jeune Afrique, n°2259, avril – mai 2004, p.12.

² SALGADO ALBA Contre-Amiral Jésus, « El Estrecho de Gibraltar », Revista General de Marina, mai 1983, p.669.

des époques passées, viennent perturber ses relations avec les autres riverains. C'est notamment le cas pour Gibraltar, possession britannique et revendication multiséculaire de l'Espagne, ou encore avec Ceuta et Melilla, possessions espagnoles quasi immémoriales sur la rive Sud et revendiquées par le Maroc depuis l'accession de cet état à l'indépendance en 1956.

A la période de conquête coloniale, succèdera la période de décolonisation qui, pour l'Espagne, s'achèvera avec l'abandon du Sahara Occidental, fin 1975; mais pour le Maroc, elle ne se terminera pas qu'avec la récupération de Ceuta et Melilla. On mesure donc comment la rive sud du Déroit demeure une préoccupation très présente dans la perception des menaces qui s'inscrit dans la continuité pour l'Espagne depuis quasiment un siècle.

1.1.3.2- LE RISQUE D'UN CONFLIT ARME

C'est dans cette dimension que l'on peut trouver le plus haut risque de conflit armé ; il existe, entre le Maroc et l'Espagne, un contentieux territorial à propos des enclaves espagnoles de la côte marocaine. La revendication, par le Maroc, de la souveraineté sur ces enclaves trouve ses origines contemporaines dans les théories développées par Allal El Fassi ¹ dans les années 1956-1958, et dites du « Grand Maghreb », dans lesquelles le leader de l'Istiqlal énumérait tous les territoires que devait récupérer le Maroc pour recouvrer son intégrité territoriale. Ces théories seront reprises par le Palais, et le roi Hassan II a réussi à obtenir de son opinion publique, sur ce grand objectif de politique extérieure, un large consensus, y compris celui des partis politiques parmi lesquels même le Parti Communiste a toujours soutenu l'action du Roi .

Or la plupart des territoires revendiqués en 1956 étaient sous contrôle de l'Espagne qui, peu à peu, s'est retirée de Tarfaya, de Rio Muni, puis du Sahara Occidental. Cela explique la préoccupation de l'Espagne pour ces deux villes qui appartiennent à la Couronne depuis la fin du XV^{ème} siècle et qui sont apparues, aux yeux de l'Espagne, comme menacées par une application, à échelle réduite, de la théorie des dominos.

Depuis 1976, le Roi Hassan II a établi un lien entre la récupération du rocher de Gibraltar par l'Espagne et celle des enclaves par le Maroc. Cette déclaration avait une signification conjoncturelle puisqu'on pouvait admettre que, à partir du moment où l'Espagne redevenait un pays démocratique, une négociation avec la Grande-Bretagne pouvait être envisagée (la dernière tentative de négociation lancée en 2001 s'est heurtée aux habitants de

¹ LABATUT Bernard, « Le Déroit de Gibraltar, nœud gordien de la Stratégie espagnole », Stratégique, n°1, 1987, p.53.

Gibraltar¹). Cela pouvait signifier aussi que, compte tenu du temps nécessaire avant que Gibraltar devienne espagnol, le Maroc ne manifesterait aucun empressement et n'entreprendrait aucune action immédiate pour récupérer les enclaves. Depuis le Maroc s'est servi de celles-ci comme moyen de pression sur l'Espagne.

1.1.3.3- LA FIERTE ESPAGNOLE ET LE SYMBOLE MAROCAIN

La question de Ceuta et Melilla demeure cependant très sensible, comme en témoignent la réaction émotionnelle qu'a suscitée en Espagne, la signature, au mois d'août 1984, à Oujda, du traité d'Union entre le Maroc et la Libye ; ou encore les réactions violentes de la presse espagnole aux déclarations du Roi Hassan II faites, début 1985, devant la télévision espagnole et dans lesquelles il réaffirmait sa position sur le problème. Au niveau économique, Melilla présente un avantage en matière portuaire. En effet, la capacité de mouillage de son port permettrait au Maroc un développement de son activité de pêche. Tanger est actuellement, avec Sidi Slimane, mais dans une moindre mesure, le seul port marocain présentant des caractéristiques favorables pour une grande activité économique liée à la mer. La possession de Ceuta et Melilla par les Marocains leur permettrait d'avoir les infrastructures suffisantes pour de vastes activités navales. Au niveau politique, Ceuta et Melilla représentent tout un symbole. De plus, il existe à l'intérieur même de ces enclaves des groupes de pression qui souhaiteraient se voir rattachés à la monarchie marocaine : ainsi, « les Jeunesses Rifaines » (mouvement marocain de libération de Ceuta et de Melilla) pourraient menacer les enclaves de l'intérieur et créer un climat d'instabilité pouvant faire basculer les deux monarchies dans la guerre. En plus, ce contentieux a aussi des conséquences graves: il fixe des limites à une éventuelle coopération militaire entre les deux pays qui jouissent d'une situation géographique privilégiée, pour assurer le contrôle du détroit de Gibraltar. Les intérêts objectifs des deux pays, qui devraient tendre à créer les conditions d'une coopération pour la défense du Détroit et qui ne manqueraient pas de leur conférer une force politique et diplomatique importante, sont certainement loin de pouvoir être réalisés. Le 17 juillet 2002, un affrontement militaire avait été évité de justesse après l'hélicoptage sur place, d'un contingent espagnol venu expulser une poignée de soldats marocains tenant un poste d'observation sur l'îlot de Persil, loin de 200 mètres des côtes marocaines. Le Roi Hassan II avait proposé à l'Espagne, le 21 janvier 1987, la constitution² d'une cellule de réflexion sur l'ensemble du contentieux territorial². Mais cette proposition n'a pas été entendue par les gouvernements espagnols, de la droite ou bien de la gauche, de crainte d'ouvrir le débat sur

¹ Chronique Europe ,4 août 2004.

² Le Matin du Sahara , le 23 janvier 1987.

les îles Canaries. Pour les responsables espagnols, la situation juridique des Présides ne fut pas mise en cause lors de la reconnaissance de l'indépendance marocaine en avril 1956, et les Places du Nord -Marocain furent alors passées sous silence.

1.1.4-LA PÊCHE

1.1.4.1 - LES ACCORDS DIPLOMATIQUES

1.1.4.1.1- DES CANONS OU DU TERRITOIRE POUR DU POISSON

Le 30 juin 1962, le Maroc étend la limite de ses eaux territoriales de 6 à 12 milles. La mesure lèse d'autant plus les intérêts espagnols que les autorités marocaines semblent ne plus tenir compte du régime conventionnel de 1957, qui autorisait les navires de chaque pays à opérer dans les eaux territoriales de l'autre¹. Les incidents se multiplient dans le détroit. L'Espagne accroît les garnisons des présides, et fait appel à ses nationaux et aux étrangers pour qu'ils s'engagent dans la légion étrangère espagnole stationnée à Ceuta, Melilla et Ifni. Le Maroc proteste.

La pêche a constitué pendant des siècles, un chapitre spécial dans les relations diplomatiques entre l'Espagne et le Maroc. La flottille de pêche marocaine étant peu importante, ce sont les pêcheurs d'Andalousie, des Canaries et dans une moindre mesure ceux du Levant, qui ont historiquement travaillé dans les lieux de pêche du littoral africain du Nord, non exploité jusqu'à des dates très récentes. Les activités de la pêche ont été une source importante de revenus, de travail et d'investissement pour quelques régions espagnoles économiquement faibles. En Andalousie et aux Canaries, cela représente plus de 600 bateaux qui travaillent dans des eaux marocaines et celles du Sahara Occidental, et plus de 100 bateaux qui le font dans des eaux mauritaniennes .

La rétrocession de Sidi Ifni en 1969 fut liée à la signature d'un accord de pêche, qui reconnaissait le droit historique des pêcheurs espagnols, de travailler dans des zones marocaines, et maintenir un régime de réciprocité favorable plutôt à la flotte espagnole, une flotte beaucoup plus puissante et plus moderne que la flotte marocaine. L'accord tripartite de Madrid du 14 novembre 1975 entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie sur le Sahara Occidental, portait des accords secrets². Aux termes de ces accords, l'Espagne disposait de 35% des parts de la société du phosphate de Bou Craa et d'un droit de pêche sur les côtes sahariennes. Or, à partir de 1976, les pressions de la part de la RASD (République Arabe

¹ « Relations Internationales », Maghreb, La Documentation Française, n°10, juillet - août 1965, p.37.

² BERRAMDANE Abdelkhaleq, Le Sahara occidental enjeu maghrébin, Paris ; Editions Karthala, 1992, p.48.

Sahraouie Démocratique), étaient axées sur un secteur très sensibles et dépendant de l'économie espagnole: la flotte artisanale des îles Canaries.

1.1.4.1.2- DES COOPERATIONS FINANCIÈRES POUR DU POISSON

L'Espagne, bénéficiaire d'aide internationale jusqu'en 1981, ne disposait pas, à l'époque, d'une politique de coopération. Le timide développement d'une coopération hispano-marocaine fut lié au dossier de la pêche, le plus conflictuel des relations bilatérales entre ces deux pays. Les accords non ratifiés de 1977 ou intérimaires de 1979-1983 prévoyaient, à partir de 1977 la coopération espagnole pour le développement du secteur de la pêche: formation technique des pêcheurs, création d'entreprises mixtes ainsi qu'une faible coopération financières allouée à l'amélioration de l'infrastructure portuaire de la côte atlantique.

La signature d'un Accord de pêche de longue durée visant à dépolitiser les relations dans ce domaine arriva le 1^{er} août 1983. L'accord, bien que supposant une importante réduction des captures espagnoles, fournit aux pêcheurs espagnols une certaine garantie. La coopération avec le Maroc continue cependant à être liée à la pêche, et cet accord, qui continue à distinguer entre les eaux de souveraineté marocaine et les eaux sous sa juridiction, prévoyait, comme contrepartie, deux volets de coopération financière d'une valeur de 550 millions de dollars¹ destinés, en théorie, à financer la modernisation de la flotte hauturière marocaine, l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux publics. Les 45 % de ces prêts et crédits furent cependant utilisés pour financer l'acquisition de matériel militaire (camions, jeeps, radars et matériel optique à destination du mur du Sahara).

1.1.4.2- L'ECHEC

1.1.4.2.1- L'ACCORD DE PÊCHE ENTRE LE MAROC ET L'UE

La sécurité ne pouvait pas être envisagée d'un point de vue strictement politique et militaire. A ces deux premiers critères, s'ajoute une dimension économique². Une solution de nature économique, proposée par la CEE, est irréaliste à long terme, et qui est le raménagement de l'accord de coopération du 27 avril 1976. Les conversations et négociations marocaines furent longues, difficiles, ponctuées de crises. Et c'est seulement le 25 février

¹ DE LARRAMENDI Michel H. , « Perception espagnole du Maghreb et Politique étrangère de l'Espagne démocratique », Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions du CNRS, 1990, Tome XXIX, p.162.

² ROCHE Jean-Jacques, La Sécurité, Paris; Editions Montchrestien, 2002, p.11.

1988 que furent paraphé trois accords de coopération qui furent signés à Rabat le 26 mai 1988¹.

Parmi ces trois accords, un accord de pêche conclu pour quatre ans est entré en vigueur, à titre provisoire, à partir du 1^{er} mars 1988. L'accord autorise les Communautés à pêcher, dans les eaux relevant de la « souveraineté ou de la juridiction » marocaine, quelque 120 000 tonnes par an, dans le respect d'une gestion rationnelle des stocks. Il prévoit, à cet égard, à partir de la deuxième année, d'une part la réduction des prises à hauteur de 5% du tonnage autorisé annuellement, et d'autre part des arrêts étalés sur un ou deux mois par an pour certains types d'activité de pêche afin d'assurer le repos biologique des stocks. Les Communautés accordent au Maroc, en contrepartie, une compensation financière. Elles accordent également au Maroc, à partir du 1^{er} Janvier 1989, l'exemption totale de droit de douane d'un contingent de 17 500 tonnes par an de conserves de sardines. La durée de cet accord était de quatre ans. En 1992 et 1995, deux accords étaient conclus pour une durée de quatre ans aussi. Enfin, renouvelé chaque année à partir de 1999 jusqu'à 2001, quand le Maroc a mis en échec l'accord de pêche avec l'UE. Cependant Le roi du Maroc, après la catastrophe du « Prestige », a permis aux pêcheurs galiciens de travailler dans les eaux marocaines².

1.1.4.2.2- LES PROBLÈMES

Les marocains veulent établir des accords avec l'Europe, sur de nouvelles bases d'échange avec cet ensemble vital à son économie. Il faut signaler qu'après l'élargissement de la Communauté en 1985, un ensemble d'obstacles s'est dressé faces aux exportations marocaines vers le marché européen. L'accès de l'Espagne à la CEE, pays jouissant de la plus grosse part de l'exploitation des ressources halieutiques marocaines, a largement assuré l'approvisionnement du marché européen en matière de pêche, et a soumis les exportations agricoles marocaines vers ce débouché à une concurrence étouffante.

Le secteur de pêche demeure un milieu d'affrontement direct et dévoilé entre le Maroc et l'Espagne, à travers la Communauté Européenne. Le Maroc, a su tirer certainement, à l'instar de l'Espagne, profit de l'atout que constitue la possession de grandes richesses halieutiques. En réaffirmant la nécessité du respect de la souveraineté sur les ressources naturelles dans les limites de ses « frontières actuelles », le Royaume marocain est arrivé à

¹ BERRAMDANE Abdelkhaleq , Le Sahara Occidental enjeu maghrébin , Paris ; Editions Karthala , 1992 , p.336 .

² BENMBAREK Najlae, « Une page est tournée » , Maroc Hebdo International , n°543 , janv -fév 2003 , p.7.

obliger la Communauté, à prendre en compte sa spécificité en tant que partenaire futur aussi bien dans le domaine économique, que dans le domaine politique.

1.2 – LES PROBLÈMES SOCIAUX

1.2.1- L'IMMIGRATION CLANDESTINE

1.2.1.1- LES FACTEURS POLITIQUES ET ECONOMIQUES

Les contrastes de richesse expliquent l'importance des migrations. Les montagnes, les îles et les zones arides, alimentent en hommes les pays les plus fortunés. Espace vide, le désert est souvent représenté comme une zone de séparation entre deux aires géopolitiques distinctes, voire comme une zone d'affrontement¹. Les clandestins d'aujourd'hui, qui franchissent le détroit de Gibraltar, continuent ces voyages, beaucoup pourraient dire « d'Afrique ne suis, ni d'Europe, ni d'Arabie. je viens d'aucun pays, d'aucune cité, d'aucune tribu. Je suis fils de la route ... ». ²Depuis que la rive nord de la Méditerranée est entrée dans une phase de développement économique rapide et dans la dernière phase de la transition démographique, c'est la rive sud qui a pris le relais de l'Europe méditerranéenne attardée. A ces facteurs économiques s'ajoutent des facteurs politiques de migration qui sont étroitement liés aux premiers. Fuite des dictatures et des persécutions, aspiration à jouir des libertés, d'une libération des mœurs constituent de puissants motifs de départ vers l'Europe.

1.2.1.2- LE RÊVE MAROCAIN ET LA TRAVERSE MAUDITE

Partir, émigrer, tel est le thème de l'un des plus grands succès de la variété maghrébine des années 1990, ya rayeh ouin moussafer (toi le voyageur, où es-tu parti... ?). Cet hymne aux exilés rappelle l'espoir massif d'un exil vers l'Europe ou le Canada. La création de l'espace Schengen en 1990 s'est traduite par la réduction drastique des visas accordés et a suscité un sentiment d'enfermement parmi les jeunes marocains, qu'il est difficile d'imaginer dans l'opulente et libre Europe. D'où une explosion de l'immigration clandestine, en particulier vers l'Espagne, via le détroit de Gibraltar.

La traversée du détroit est une aventure à hauts risques. Elle est assurée par des barques de pêches ou « pateras », souvent équipées d'un moteur de 40 à 60 chevaux. Les départs s'échelonnent sur toute la côte nord du Maroc, descendant jusqu'à Kénitra, aux portes de la capitale. Les polices marocaine et espagnole ont pris la triste habitude de ramasser les cadavres que la mer rejette, corps lancés à la mer par des passeurs affolés à l'approche des

¹ CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique constantes et changements dans l'histoire , Paris ; Editions Ellipses , 2003 , p.165.

² MAALOUF Amine, Léon l'Africain , Paris ; Lattés , 1986 , p.21.

vedettes de surveillance. D'après l'Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine (AFVIC), on a relevé 3 286 cadavres sur les rives du détroit de 1997 au 15 Novembre 2001¹. Si l'on accepte le ratio d'un cadavre retrouvé pour trois disparus, cela signifie la mort de plus de 10 000 migrants en cinq ans dans le détroit.

A cela s'ajoute la situation très tendue qui prévaut autour des deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la côte nord. Accessibles aux gens du nord du Maroc sur présentation d'une simple carte d'identité, ces territoires suscitent une vigoureuse contrebande. Mais les Présides sont confrontés à une intense pression migratoire, notamment enfantine.

1.2.1.3- L'ESPAGNE , LA TERRE PROMISE

Tous les éléments économiques, démographiques, politiques et culturels opposent une Europe aujourd'hui préservée et des zones de tempêtes. Des pays d'émigration hier sont aujourd'hui des pays d'immigration et ils sont très mal préparés à assumer cette nouvelle situation. L'Espagne est la terre promise de ceux qui, de l'autre côté du détroit de Gibraltar, s'efforcent de passer. L'Union européenne, qui reproche à son flanc sud sa porosité², prend parfois l'allure d'une forteresse assiégée. L'essentiel de son énergie est allé dans le sens d'un renforcement de la police des frontières, d'un impossible verrouillage.

L'Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine (AFVIC) recherche les causes de ce phénomène, mais elle veut aussi lutter contre les trafiquants d'êtres humains. Elle accompagne son action de tables rondes et bénéficie du soutien actif du Conseil de l'UE. L'association a étudié six groupes de jeunes marocains. De cela, il ressort que le projet migratoire se forme dès l'enfance, et il devient une obsession à l'âge adulte. Depuis le début de l'année 2003, La Guardia Civil a intercepté 18 160 personnes qui tentaient de rejoindre les côtes espagnoles en provenance du Maroc, soit 8% de plus qu'en 2002³.

Pour les autorités marocaines, les migrants proviennent de tout le continent africain. Mais la police espagnole atteste que 80% des migrants sont marocains, et que 70% sont chômeurs. Face à cette désespérance, il ne fait aucun doute que l'émigration clandestine est une soupape de sûreté pour le Maroc. L'exil est une manière de renoncer à lutter sur place. Il libère des places dans le circuit économique et suscite l'espoir de ceux qui restent.

1.2.1.4- LA SINGULARITE DE LA FRONTIÈRE DE L'ESPAGNE

¹ VERMEREN Pierre, « Les marocains rêvent d'Europe », Le monde diplomatique, juin 2002 , p.1.

² LIAZU Claude , « Le migrant méditerranéen , toujours suspect » , Confluences Méditerranée , n°42 ,été 2002,p.67.

³ ALAMI Younes , « le détroit et les itinéraires bis » , Courrier International , n°684 ,décembre 2003 , p.51.

La tournure particulièrement dramatique, que prend l'émigration clandestine nord-africaine vers l'Europe est pour une large part due, à la singularité de la frontière de l'Espagne avec le Sud. Celle-ci se décompose en trois zones qui constituent autant de voies d'accès à la péninsule ibérique : le détroit de Gibraltar, les enclaves de Ceuta et Melilla, les Canaries. Les dirigeants espagnols demandent aux responsables marocains plus de coopération. Le 10 novembre 2003, le roi Mohammed VI annonce la création d'un corps de police destiné à lutter contre les mafias de l'émigration. L'Espagne s'est dotée en 2002 d'un « Système intégré de surveillance extérieure » (SIVE), équipé de radars, de caméras vidéo et infrarouge ; ce dispositif contrôle déjà une partie du littoral de la province de Cadix et des Canaries¹. Il sera pleinement opérationnel en 2005, date à laquelle il devrait couvrir toute la frontière sud. En 2003, l'Espagne a accueilli 35 % de la totalité du flux migratoire vers l'UE².

Mais la lutte contre l'immigration clandestine ne doit se faire sur les frontières, mais dans les lieux et les pensées des immigrants clandestins ; elle doit s'opérer dans le cadre de la coopération Nord-Sud basée sur un dialogue équilibré, et non pas reposer sur un monologue du Nord. Il faut une politique et non une police d'immigration. Le Sud ne doit pas être contraint à la mendicité.

1.2.1.5- LES ROUAGES DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Au début des années 1990, l'immigration régulière ou non en provenance d'Afrique concernait surtout les Marocains, principalement originaires du Rif. Peu à peu les foyers d'immigration se sont diversifiés et ont touché l'ensemble des régions marocaines, mais aussi des pays de l'Afrique noire. Les simples passeurs faisant payer à prix d'or une traversée du détroit ont rapidement fait place à des organisations plus importantes, liées au trafic de la drogue et disposant d'infrastructures et de réseaux très performants. Le marché de l'immigration clandestine s'est en effet rapidement révélé juteux et pénalement moins risqué que celui du haschich en cas d'interception par la Guardia Civil. La connexion entre réseaux marocains et mafias européennes est formellement établie dès 1997 par les autorités espagnoles.³

1.2.2- LE TRAFIC DE DROGUE

1.2.2.1- POIDS DE L'ECONOMIE INFORMELLE AU MAROC

¹ DELMOTE Gilles , « l'Espagne face au laxisme marocain », Confluences Méditerranée, n°42 ,été2002 , p.125.

² FOURNIER Vincent, « Régularisation massive de sans-papiers », Jeune Afrique l'Intelligent, n°2287, novembre2004 , p.30.

³ El Pais, 7 avril 1997.

Les activités économiques illicites du Maroc étaient considérées, il y a quelques années comme marginales et résultant d'une production trop élevée ou comme l'héritage direct de la période coloniale. Cette analyse ne tient plus aujourd'hui où « l'observation, d'une part, les discours et les stratégies du pouvoir marocain, de l'autre, montrent [...] qu'elles doivent être analysées comme faisant partie du système économique, au cœur même du fonctionnement économique et politique du Maroc »¹. Cette économie informelle est présente sous la forme de la contrebande, des activités narcotiques ainsi que d'autres activités telles que la contrefaçon, le trafic d'émigrants, les réseaux de voitures volées.

La contrebande est une activité fondamentale pour l'économie du pays. Son chiffre d'affaire estimé officiellement à 2,4 à 3 Milliards de FF en 1982, a atteint 10 Milliards en 1993, malgré la baisse des droits de douane et la libéralisation du commerce extérieur. Selon certaines analyses, la contrebande faisait vivre en 1996, environ 600 000 personnes soit 8% de la population, et représentait 20 à 45% du PIB, contre 23% pour les importations officielles.

Le trafic de drogue est devenu la principale source de revenus du Maroc qui est, depuis le début des années 90, le premier exportateur de haschich et fournit au moins 80% de la consommation européenne.

1.2.2.2- UN TRAFIC INTERNATIONAL TRÈS RENUMERATEUR

Le revenu des activités liées à la drogue était officieusement évalué à 2 Milliards de dollars en 1996, soit plus de 55 % des recettes intérieures officielles du pays et plus de 35 % des recettes extérieures². En 2001 le PIB du Maroc était évalué à 33,9 Milliards \$ dont 15,8% seulement provenaient de l'agriculture. Le total des exportations légales représentait 9,15 Milliards \$, soit 27 % du PIB soit encore, moins que le trafic de drogue. De même les transferts de l'étranger avec environ 3,2 Milliards \$ et le tourisme avec 2,4 Milliards \$. Avec une économie informelle dont les revenus sont estimés à environ 11 Milliards de \$³, et des activités de contrebande rapportant entre 11 et 15 Milliards de \$, l'ensemble des activités en relation proche ou lointaine avec le commerce de la drogue rapporte l'équivalent du PIB d'une année. Ces activités permettent ainsi de doubler le revenu national du Maroc.

1.2.2.3- LES CONSEQUENCES HUMAINES

Les conséquences de la production de cannabis sur la géographie humaine de la région sont principalement de deux types. Tout d'abord, elle a donné lieu à un mouvement de retour vers les zones rurales du Rif, de gens qui avaient émigré dans les années 1960-1970 vers les

¹ BEATRICE Hibou , « Les enjeux de l'ouverture au Maroc , dissidence économique et contrôle politique » , Les Etudes du CERI, n°15 , p.29 .

² BEATRICE Hibou , op.cit. , p.31.

³ VERMEREN Pierre, « Le Maroc en transition » , La Découverte , 2002 , p.186 .

villes de Tanger et de Tétouan. Ces retours sont difficilement chiffrables, mais ils ont fait accroître la densité de façon notable. A titre d'exemple, dans la province d'Al Hoceima et de Chefchaouen la densité est passée de 71 à 165 habitants/km² en 28 ans, et dans certaines zones rurales elle atteint 200 à 300 habitants/km². Avec un taux de renouvellement de la population de 3,6%, cette population devrait doubler d'ici 15 à 20 ans. Cette activité donne également lieu à des migrations saisonnières, liées aux récoltes, soit d'ouvriers dont un grand nombre provient de narco-touristes venus du Maroc ou de l'étranger.

La production de cannabis a également des conséquences d'ordre social. Le produit parfois important des récoltes incite à des dépenses plutôt somptuaires qui favorisent l'endettement et procurent un sentiment de vie facile. En découlent un certain individualisme et un intérêt moindre des familles paysannes pour éduquer les enfants. L'analphabétisme atteint des taux record dans le Rif (75% des hommes, 95% des femmes), et le taux de scolarisation était inférieur à 50% en 2001. Autre aspect, le cannabis accroît les conflits à l'intérieur de la famille. La culture illicite étant souvent confiée à des ouvriers saisonniers et les jeunes se consacrant à la commercialisation du haschich, ces derniers perdent le savoir-faire agricole traditionnel.

1.2.3- LA MISÈRE ET LA VIOLENCE

1.2.3.1- UNE NOUVELLE FORME D'IDEOLOGIE FONDAMENTALISTE

Au Maroc, où s'implantent des organisations d'une violence extrême, c'est dans les espaces délaissés par l'Etat, dans la misère des bidonvilles que chaque jour, se fabriquent les conditions d'une révolte désespérée¹. Les attentats de Casablanca du 16 mai 2003 ont révélé au monde l'implantation d'une forme nouvelle de l'idéologie fondamentaliste, du takfir, qui ne se contente plus de combattre les Etats-Unis, mais dénonce les dirigeants musulmans comme « non musulmans » et les condamne comme apostats. Ce courant use de la violence politique afin de les contraindre à « un retour aux lois de Dieu et à la société politique de l'islam originel ».

La montée en puissance du bras armé du takfirisme correspond aussi à l'explosion du nombre de marocains partis pour l'Afghanistan entre 1999 et 2001. A partir de 1999, certaines semaines, ils étaient des dizaines à partir². Ces marocains de la deuxième génération sont tournés vers les actions internationales, comme les attentats de Madrid, en Mars 2004, tandis que les actions locales sont menées sous la houlette des groupes issus des bidonvilles.

¹ BELAALA Selma, « Misère et djihad au Maroc », Le Monde diplomatique, novembre 2004, p.1.

² Le Figaro, 22 mars 2004.

1.2.3.2- LES ZONES DE NON-DROIT

Ces zones déterritorialisées sont devenues des viviers de takfiristes. Car la différence n'est pas seulement tactique entre les takfiristes et les islamistes reconvertis dans le légalisme politique, à l'instar du Parti de la justice et du développement (PJD), ou dans l'action sociale comme l'organisation caritative de la Justice et Bienfaisance de cheikh Yassine, elle est aussi sociologique. L'adoption de l'idéologie takfiriste est une conséquence de leur exclusion chronique et de l'absence de sentiment d'appartenance nationale. L'extrême violence prend racine dans cette rupture entre une population désintégrée de la périphérie des villes et le reste de la société.

Les groupes marocains sont organisés en factions autonomes, atomisées et sans commandement unifié. L'organisation de ces groupes est incomparablement plus faible que celle du mouvement salafiste armé algérien qui comptait, au début du conflit, en 1992, plus de 65 000 activistes engagés dans les rangs du Groupe islamiste armé(GIA). Dans le cas du Maroc, même si leur base est plus nombreuse, le nombre d'activistes y a été évalué à quelques centaines. Le passage à la violence politique du mouvement takfiriste marocain remonte à 1999.

1.2.3.3- APRÈS LE 11 MARS 2004

L'image du Maroc et des marocains n'est pas bonne en Espagne, comme l'ont montrés les sondages régulièrement réalisés par le Centre d'Investigations Sociologiques ou l'Institut Elcano (centre d'études internationales et stratégiques). Les attentats du 11 mars, dans lesquels semblent impliqués un nombre important de citoyens marocains apparemment liés au Groupe Islamiste Combattant Marocain (GICM), ont détérioré cette image, alimentant des préjugés et des clichés profondément ancrés dans les mentalités. Ceux-ci tendent à voir le marocain comme l'adversaire ancestral de l'espagnol. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de violences xénophobes comme celles d'El Ejido il y a trois ans. Les attentats ont aussi contribué à ce que l'image qu'ont les espagnols des marocains, se construise sur la religion musulmane, majoritairement prêchée par des immigrants venus du Maroc. Certains milieux conservateurs espagnols se servent de ces attentats, pour dire que la politique d'immigration espagnole doit privilégier les latino-américains et les européens de l'Est, jugés plus facilement « intégrables ».

L'enquête ouverte après les attentats de Casablanca (comme ceux, d'ailleurs, du 11 mars 2004 à Madrid) a révélé que la majorité des groupes takfiristes sont issus des bidonvilles de Casablanca, de Meknès, de Fès et de Tanger, ainsi que des faubourgs déstructurés des villes marocaines. Elle a également mis au jour le fort ancrage local de ces groupes

extrémistes, qui ne constituent pas seulement des « cellules dormantes » prêtes à répondre à toute « agression ». Pour avoir une idée de l'ampleur de la violence pratiquée par les takfiristes au Maroc, il faut savoir que, lors de la seule année 2002, ils ont assassiné 166 civils. Une donnée que les grands médias se gardent bien de diffuser. Cette violence peu médiatisée se manifeste surtout dans les quartiers pauvres des banlieues.

1.2.3.4- LES CONSEQUENCES

Lors de sa première visite officielle à l'étranger, le 24 avril 2004 au Maroc, le premier ministre espagnol Rodriguez Zapatero plaçait la coopération antiterroriste au premier plan de ses relations avec la monarchie marocaine. Des journalistes marocains peu favorables au roi Mohammed VI, qualifiaient cette nouvelle coopération hispano- marocaine d' « erreur dramatique » nuisible à la démocratie.

Comme pour leur donner raison, José Luis Zapatero a évité, au Maroc, de prononcer les mots « Sahraouis » et « autodétermination », alors que l'Espagne toute entière, soutenait jusqu'alors clairement ce droit à l'autodétermination reconnu par les Nations Unies aux habitants originels de l'ex-colonie.

DEUXIÈME PARTIE : LES RELATIONS BILATERALES ET LES FACTEURS D'INCERTITUDE

Selon Aron, au même titre que le soldat, le diplomate, contribue à la sécurité de l'Etat puisque sa mission consiste à anticiper les menaces et à résoudre les tensions. Cette politique de négociation doit être menée directement entre les Etats concernés par un différend pour éviter que celui-ci ne dégénère en affrontement ouvert. Les tensions accumulées entre des Etats, qui apprécient unilatéralement les situations les concernant en fonction de leurs intérêts égoïstes, rendent cependant malaisée la conclusion d'un accord direct.¹

Dans le cas de l'Espagne et du Maroc, les politiques menées de part et d'autre sont les fruits de cet accord non écrit, qui plafonne autour de la compensation. De l'aide au « développement » contre des intérêts et des gains relatifs et à court terme. On attend une solution pour Gibraltar, du point de vue marocain, pour récupérer les enclaves. On donne des aides financières, du point de vue espagnol, pour préserver les enclaves et les zones de pêche. Les deux pays ont certainement trouvé leur « matelas d'intérêts commun », et coopèrent ensemble dans le cadre de l'UE, mais ils n'ont pas atteint un seuil de sécurité minimale.

2.1- LA POLITIQUE

2.1.1- LA POLITIQUE DE L'ESPAGNE

2.1.1.1- UNE POLITIQUE D'EQUILIBRE DURANT LA PHASE DE TRANSITION

Dès l'annonce de la mort du général Franco, en novembre 1975, le roi Hassan II déclencha la « marche verte » pour reprendre le Sahara Occidental aux Espagnols. L'opinion publique ibérique, traumatisée par la longue agonie du dictateur, vit dans l'initiative du monarque marocain un acte d'hostilité au moment même où le pays s'engageait dans un délicat et incertain processus de transition vers la démocratie. En effet après la mort de Franco et l'arrivée au pouvoir du roi J.Carlos, et durant cette phase de transition démocratique, l'Espagne gouvernée par l'Union du centre démocratique (UCD), révisa peu à peu son attitude à l'égard du problème saharien. Tout en poursuivant une « politique d'équilibre » entre les différents pays du Maghreb, elle adopta une attitude qui se révéla ambiguë dans le conflit. Cela provoqua un déséquilibre constant dans les relations hispano-marocaines et une

¹ ROCHE Jean-Jacques, Les Théories de la sécurité, Paris ; Editions Montchrestien, 2002, p.28.

coexistence difficile entre les deux pays. L'Espagne adopta en effet une attitude ambivalente qui satisfait les deux protagonistes du conflit saharien : le Maroc et l'Algérie. Elle soutient la thèse de chacun des deux pays sous couvert de la neutralité¹.

Le gouvernement espagnol, en poursuivant cette politique de maintien de la balance égale entre les différentes parties en conflit, cherchait, selon son ministre des Affaires étrangères, dans sa déclaration du 4 juin 1980 devant une commission parlementaire, à maintenir sa neutralité tout en continuant à soutenir le droit de l'autodétermination du peuple sahraoui². On était loin de l'attitude initiale de l'Espagne favorable au Maroc. Cette nouvelle orientation « neutraliste » de la diplomatie espagnole n'était pas bien entendu dépourvue de motifs. En rééquilibrant ses relations maghrébines, l'Espagne cherchait donc en réalité à améliorer ses rapports avec Alger sans pour autant rompre avec le Maroc. C'était là un jeu périlleux qui ne fut pas sans conséquences sur les relations hispano-marocaines.

2.1.1.2- VERS UNE POLITIQUE GLOBALE DE COOPERATION AVEC LA REGION

Après la victoire du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) aux élections du 28 octobre 1982, la politique de l'Espagne à l'égard du Maghreb a connu quelques changements significatifs. L'objectif fondamental de cette politique, tel que le définissait au départ le Premier ministre, Felipe Gonzalez, consistait à conduire une politique d'ensemble et non d'équilibre, de collaboration et non d'ingérence dans les affaires intérieures du Maghreb. Toutefois, deux ans plus tard, à la suite de difficultés rencontrées avec l'Algérie et le Maroc, le Premier ministre a dû infléchir cette orientation et l'a présentée alors comme une politique « équilibrée et d'ensemble ». Bien que le PSOE ait toujours soutenu le Front Polisario et que ses leaders, Felipe Gonzalez et Alfonso Guerra, entretiennent depuis le début des années 70 des relations très cordiales avec les dirigeants du FLN algérien, le nouveau gouvernement ne met pas en cause les grandes orientations de la politique étrangère de l'Etat. Il modifia les traditionnelles thèses socialistes, aussi bien dans l'affaire du Sahara que dans le dossier de l'OTAN, en développant une politique pragmatique et désidéologisée.

Les intérêts espagnols dans la région, tels les intérêts territoriaux stratégiques, défensifs et économiques, seraient liés à la stabilité du Maroc, et celle-ci serait liée, à son tour, à la stabilité de la région maghrébine et méditerranéenne occidentale. Le gouvernement socialiste accorda une importance spéciale aux relations avec le Maroc et à la stabilité de son régime, appuyant la monarchie alaouite aux moments de crise intérieure : Fernando Moran, ministre des Affaires étrangères fut chargé d'exprimer cet appui à Hassan II, après les émeutes du pain,

¹ BERRAMDANE Abdelkhaleq, *Le Sahara Occidental enjeu maghrébin*, Paris ; Editions Karthala, 1992, p.128.

² *Le Monde*, 13 juin 1980.

lors de sa visite au Maroc, le 26 janvier 1984. La signature d'un Accord de pêche de longue durée visant à dépolitiser les relations dans ce domaine n'arriva que dix mois après la victoire socialiste, une fois que les visites du ministre des Affaires étrangères et du président du gouvernement espagnol dissipèrent les craintes marocaines envers un parti politique traditionnellement pro- algérien.

L'accord du 1^{er} août 1983, bien que supposant une importante réduction des captures espagnoles, fournit la stabilité nécessaire pour dépassionner les relations bilatérales en ce qui concerne des dossiers sensibles dans l'opinion publique espagnole. La priorité absolue concédée aux relations avec le Maroc fut nuancée au cours du deuxième semestre de 1984, après la signature de l'Accord d'Oujda entre le Maroc et la Libye, qui ouvrit le dossier de la défense de Ceuta et Melilla¹, et raviva les craintes d'une opinion publique à laquelle les médias prêtaient des calculs et des estimations alarmistes sur l'infériorité de l'armée espagnole face à la menace du Sud. L'hypothèse d'une attaque militaire marocaine contre les deux villes, envisagée comme la menace la plus probable dans le Plan Stratégique National rédigé en 1982, paraissait s'approcher et confortait le redéploiement de l'armée qui, une fois abandonnée la psychose de l'ennemi intérieur, s'orientait vers la défense du flanc sud².

2.1.1.3- LE RETOUR EN MEDITERRANEE

L'adhésion de l'Espagne à la CEE et la définition de sa contribution à la défense du flanc sud de l'OTAN ont déjà poussé l'Espagne, à partir de 1986, à approfondir le volet méditerranéen de sa politique étrangère. Cependant, ce ne fut qu'après l'effondrement des pays de l'Est, en 1989, que les autorités espagnoles, soucieuses d'une orientation excessive de l'Europe du Nord vers l'Est parèrent définitivement pour la Méditerranée³, selon les dires de M. Angel Moratinos, sous-directeur général pour l'Afrique du Nord du ministère des Affaires étrangères.

Le gouvernement espagnol essaya d'articuler, en collaboration avec ses partenaires communautaires, diverses formules qui favorisent la stabilité du Maghreb, région vitale pour sa sécurité, en développant un discours qui n'analysait plus la région en termes de menace, mais de risque qui exige une lecture politique. L'institutionnalisation du dialogue politique avec tous les Etats de la région est devenue un des instruments privilégiés utilisés pour essayer d'en finir avec les surprises et l'imprévisibilité des relations hispano-marocaines ; ce

¹ LABATUT Bernard, « Ceuta et Melilla : tensions sur la société et la politique de défense espagnole », *Studia Diplomatica*, vol. XXXVIII, n°4, 1985, pp.409-427.

² ARMENGOL Vicenç Fisas , « El plan estratégico conjunto », *Anuario sobre armanentismo en España*, Madrid ; Editorial Fontamara, 1986, pp.18-29.

³ El Pais, 2 décembre 1989.

qui revient à adapter à la région une formule déjà utilisée, avec de bons résultats, par la France. La persistance du contentieux de Ceuta et Melilla et la nouvelle position de l'Espagne, devenue frontière terrestre de la CEE, ont amené les dirigeants espagnols à intensifier leurs efforts pour obtenir, dans un premier temps, l'institutionnalisation de sommets bilatéraux annuels de haut niveau avec le Maroc. Cette décision, prise lors de la première visite du roi Hassan II en Espagne, en septembre 1989, s'est concrétisée dans un premier sommet tenu au Maroc en décembre 1990 dont a profité Felipe Gonzalez pour en outre aborder le dossier de l'émigration, et fournir l'aval espagnol au régime marocain après la grève générale du 14 décembre 1990.

2.1.1.3.1- LA MEFIANCE MAROCAINE

Le taux de croissance économique élevé que l'Espagne a connu après son adhésion à la CEE, a rendu possible le placement de ressources financières croissantes dans la région pour essayer de tisser ce « réseau d'intérêts communs » recherché par la politique espagnole depuis le début des années 80. Mais cette adhésion, fut perçue avec crainte et frustration dans un Maghreb tourné vers le Nord et qui se méfie des répercussions économiques et commerciales de l'élargissement communautaire. Cette méfiance est accompagnée d'un sentiment d'exclusion qui s'est amplifié avec l'imposition du visa espagnol en mai 1991 aux maghrébins qui désirent se rendre en Espagne et, surtout, à cause de la crise du golfe qu'ils ont suivie à travers le prisme des médias et télévisions occidentales.

2.1.1.3.2- L'ESPAGNE INTERMEDIAIRE ENTRE LE MAGHREB ET LA COMMUNAUTE

L'Espagne qui, dès son adhésion à la CEE, a essayé de devenir un intermédiaire valable entre les Etats du Maghreb et la Communauté, a lancé en 1990 sa première initiative diplomatique dans la région en consacrant l'activation du versant méditerranéen de sa politique étrangère. En février 1990, le ministre espagnol des Affaires étrangères, Francisco Fernandez Ordonez, lança en collaboration avec son homologue italien et malgré les réticences de la France, l'idée d'une Conférence de Sécurité et de Coopération en Méditerranée qui, suivant le modèle de la Conférence d'Helsinki, devrait permettre de discuter et d'approfondir les rapports entre les deux rives¹. Cette initiative, ainsi que le dialogue 4+5 entre l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et les cinq membres du Maghreb Arabe s'est vue retardée par les effets de la guerre du Golfe dans la région maghrébine.

¹ La Vanguardia, Le 25 mai 1990.

Sous les gouvernements successifs (1982-1996) de Felipe Gonzalez, les relations hispano-marocaines ne cessèrent de s'améliorer en dépit de la permanence des contentieux traditionnels. La tension s'exacerba en 1995 après l'expiration de l'accord de pêche UE-Maroc, qui concernait surtout les bateaux espagnols. Pendant que l'on négociait à marche forcée, des groupes de pêcheurs espagnols en colère bloquèrent le passage des camions marocains vers l'Europe¹. Au lendemain de cette flambée de violence, les gouvernements des deux pays décidèrent de mettre en place des mécanismes de concertation d'ordre administratif et politique.

2.1.1.4-L'AFFIRMATION NATIONALE ET ATLANTIQUE DE L'ESPAGNE

2.1.1.4.1-LE TRIANGLE FONDAMENTAL DE LA POLITIQUE ESPAGNOLE

L'Espagne a changé de majorité le 3 mars 1996 et de gouvernement le 5 mai. Le Parti Populaire (PP) de José Maria Aznar a pris le relais. Ce dernier, décidant de soutenir le choix de la guerre fait par le président américain Bush, à l'occasion de la seconde crise irakienne, les Etats-Unis, se sont trouvés insérer dans le triangle fondamental de la politique extérieure espagnole qui, depuis la transition démocratique, avait l'Europe pour base, les côtés étant constitués par l'Amérique latine et la Méditerranée². Désormais, le quadrilatère ainsi obtenu n'a plus de sommet. L'Espagne est en son centre, jouant en quelque sorte aux quatre coins, se présentant au sein de l'UE comme un nouvel allié des Etats-Unis, et s'éloignant de l'axe franco-allemand. L'Espagne se voulait nationale, grande, atlantique et alliée aux Etats-Unis.

Concernant l'Espagne, l'adjectif « grande » est connoté. Il rappelle les ambitions, verbales plus qu'effectives, du régime antérieur franquiste, de l'école aux discours officiels, qui affichait son attachement à un destin national reposant sur une Espagne « une, grande, libre, catholique, impériale et mère de vingt nations ». La construction d'un discours sécuritaire et antiterroriste, aux valeurs éthiquement lustrales, a été mise au service d'ambitions nationales et internationales. Le discours officiel a dépoussiéré l'aspiration de la droite espagnole des années 1920 concernant l' « affirmation espagnole ». Le 14 janvier 2004, s'adressant aux congressistes américains, José M. Aznar déclara : « Nous sommes l'une des grandes nations d'Europe [...], une nation de 43 millions d'habitants [...], la huitième économie du monde³ ».

¹ MIGUEZ Alberto, « Maroc-Espagne : L'amitié et la discorde », *Politique Internationale*, n°85, automne 1999, p.431.

² KOURLIANDSKY J.Jacques, « Bilan des années Aznar », *La Revue Internationale et Stratégique*, n°54, été 2004, p.39.

³ *El Pais*, 5 février 2004.

2.1.1.4.2- LE DURCISSEMENT DE LA RELATION AVEC LE MAROC

Le durcissement de la relation avec le Maroc a signalé l'intégration par l'Espagne d'une grille de lecture, d'inspiration américaine, des nouvelles menaces venues du Sud. De façon plus générale, l'Espagne a fait sienne la thèse selon laquelle le monde arabo-musulman est la source de déstabilisations graves et multiples pour l'Occident chrétiens : migrations clandestines, terrorisme, trafic de drogue et de main d'œuvre, traite de femmes, criminalité dans l'espace de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), etc.

Le Maroc, voisin du sud traditionnellement considéré à Madrid aussi difficile que la France l'est au nord, a matérialisé, au fil des contentieux, cette entrée de l'Espagne dans le grand jeu inventé à Washington d'un nouvel affrontement planétaire Nord/Sud. Les différends, sur l'usage partagé des zones de pêches au large des Canaries, sur la situation des migrants marocains et africains tentant d'entrer clandestinement en Espagne par la mer, sur l'avenir du Sahara Occidental et celui des enclaves espagnoles situées en territoire marocain ont nourri une animosité grandissante ; un malaise exprimé par les autorités marocaines à l'issue de la visite, faite à Melilla, le 9 janvier 2000, par José M. Aznar pendant la campagne électorale. Cette visite fut prolongée d'une déclaration prononcée par la même personne, le 26 avril 2001, au sujet de la suspension des droits de pêche espagnols, puis du rappel de l'ambassadeur du Maroc après une chasse à l'homme relevant du délit de faciès dans la localité andalouse d'Ecija au mois d'octobre 2001. A son tour l'ambassadeur d'Espagne quitte Rabat, le 16 juillet 2002, après l'incident militaire de l'îlot de Persil au large de la côte nord du Maroc. Ce climat a revivifié en Espagne un sentiment collectif lointain « anti-Maure », qui donne une coloration nationale à cette nouvelle guerre, d'inspiration américaine, du Sud contre le Nord.

Le système d'alliance asymétrique avec les Etats-Unis, privilégié par José M. Aznar, renoue avec une pratique traditionnelle de l'Espagne du XIX^{ème} siècle, bousculée par un sentiment de profond pessimisme lié au déclassement international du pays. Les gouvernements de la droite espagnole, quelle qu'ait été leur coloration, plus ou moins démocratique, plus ou moins conservatrice, plus ou moins libérale, ont tous fait le choix d'adosser l'Espagne à la puissance majeure du moment, afin de garder un rang en Europe.

L'avantage de cette satellisation consentie est une sorte d'assurance donnée à l'Espagne par la puissance en question que ses intérêts acquis seront préservés ; garanties territoriales au Maroc il y a un siècle, appui pour la revendication de Gibraltar, garanties d'équilibre européen face à la France et à l'Allemagne.

2.1.1.5- L'ARRIVEE DE ZAPATERO

2.1.1.5.1- C'EST LE DEPART D'AZNAR QU'ON APPRECIE

L'arrivée de Zapatero à la tête du gouvernement de Madrid, a réchauffé les relations hispano-marocaines. Mais des points de divergence persistent. La visite n'aura pas duré plus de six heures. Mais elle a fait son effet. Le 24 avril 2004, une semaine à peine après avoir pris ses fonctions comme chef du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero foulait le sol marocain, donnant le ton des nouvelles relations entre les deux pays : proches et détendues. Il était chaleureusement reçu par le roi Mohammed VI dans sa résidence privée de Casablanca. Ni simple tradition diplomatique, ni hasard géographique, ni coïncidence de calendriers, le choix du Maroc comme destination de ce premier voyage officiel aura été une décision géostratégique savamment mesurée, qui marque l'importance que Madrid veut donner à son voisin du Sud.

Un geste salué avec enthousiasme par le quotidien Aujourd'hui le Maroc, qui accueillait ce visiteur de marque en affichant à la Une un Zapatero souriant, sous le titre « l'Espagne que nous aimons ». Cette vibrante déclaration répondait à la grinçante Une, publiée quelques mois plus tôt : photo plein cadre d'Aznar, titrée « l'homme qui déteste le Maroc ». ON ne saurait être plus clair. Plus que l'arrivée des socialistes, c'est le départ d'Aznar qu'on apprécie. Le détroit de Gibraltar sera, désormais, aux dires des diplomates, un pont entre deux continents et non plus seulement un abîme insondable où disparaissent des embarcations surchargées d'immigrés les nuits sans lune.

2.1.1.5.2- LES PROB LÈMES NE DISPARAÎTRONT DU JOUR AU LENDEMAIN

Il s'agit de donner une impulsion à des relations compliquées. Les trois années passées sont des années de crise diplomatique, dont plus d'un an sans ambassadeur, ponctuées par l'incident de l'îlot de Persil qui faillit se terminer en bataille navale au pied de Gibraltar. Un long purgatoire pendant lequel les diplomates des deux pays ont œuvré dans l'ombre pour renouer des relations politiques au point mort. Tandis que, dans le même temps, les échanges économiques continuaient de croître de 13% par an ; indice, s'il en est, de l'étroitesse des relations entre les deux pays.

Les nouveaux dirigeants espagnols veulent retisser la confiance. Comment en serait-il autrement, alors qu'en Espagne vit une communauté marocaine de 350 000 personnes en

situation régulière à laquelle il faut ajouter, selon les estimations les plus fréquentes, quelque 150 000 personnes qui circuleraient entre la France et l'Espagne au rythme des récoltes¹.

En 2001, à l'issue des négociations ratées de l'UE avec le Maroc sur les eaux de pêche, Aznar avait publiquement fustigé Rabat pour son attitude qualifiée d' « inacceptable », et averti des « conséquences » à venir. Le nouvel exécutif espagnol est bien décidé à éviter que la situation ne se reproduise. D'autant que les attentats de Casablanca, en mai 2003, puis ceux du 11 mars 2004 à Madrid ont rendu plus nécessaire, encore, la coopération des forces de sécurité entre les deux pays. Après Casablanca, il y a eu une prise de conscience que le terrorisme affecte tout le monde. Ce n'est pas un phénomène qui va du Sud vers le Nord, mais une menace pour le pourtour méditerranéen.

2.1.1.5.3- UN PRAGMATISME PROCHE DES POSITIONS FRANCAISES

Au-delà des réactions épidermiques ponctuelles, la diplomatie espagnole a compris la nécessité d'entretenir des relations harmonieuses avec le voisin du Sud, persuadée que la stabilité de la monarchie alaouite doit être la priorité de la diplomatie espagnole. Si l'on ne peut pas toujours échapper aux aléas d'une relation de voisinage compliquée, au moins peut-on amortir les angles : plus les relations seront étroites, plus les échanges seront intenses entre les deux pays, plus une rupture sera coûteuse, voire impossible.

Un pragmatisme proche, finalement, des positions françaises, où l'on met l'accent sur les réussites de la collaboration bilatérale, quitte à enjoliver le tableau. L'ex-chef du gouvernement espagnol et le roi Mohammed VI ne se parlaient pratiquement plus, et les services de sécurité des deux pays avaient beaucoup de mal à coordonner leurs efforts en matière de lutte antiterroriste, ainsi que l'a démontré l'enquête sur les attentats du 11 mars².

2.1.2- LA POLITIQUE DU MAROC

2.1.2.1- LA TACTIQUE DU BALANCIER

2.1.2.1.1- UNE PRATIQUE CONSTANTE DE LA DIPLOMATIE MAROCAINE

Dans le cas des pays anciennement colonisés le souci d'autonomie se conçoit selon un double objectif : construire l'Etat -nation loin de toute ingérence étrangère et maintenir en même temps un équilibre dans leurs relations internationales. Ce souci se pose avec acuité pour un pays comme le Maroc situé dans une région sous influence française, qui partage non sans difficulté ses frontières avec l'ancienne puissance coloniale, l'Espagne, et qui, de

¹ THIBAUD Cécile, « L'embellie », L'Express, 29 novembre 2004.

² SOUDAN François, « Ce qui va changer », L'intelligent Jeune Afrique , n°2259, avril-mai 2004, p.12.

surcroît, sont ses principaux partenaires. A cela s'ajoute la complexité des relations maroco-algériennes qui empêche d'édifier une communauté d'intérêts entre les deux pays.

Face à ce déterminisme géopolitique et historique et dans la perspective d'éviter toute tentative d'isolement régional, les autorités marocaines répondent par une politique bilatérale fondée sur la « tactique du balancier »¹. Il s'agit en fait, d'une constante diplomatique bien ancrée dans l'histoire des relations internationales du Maroc ; à la fin du XIX^{ème} siècle, la stratégie des Sultans consistait à jouer les alliances avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour contrecarrer les pénétrations françaises et espagnoles. Pendant l'ordre bipolaire cette technique intervenait lorsque des difficultés et désaccords opposaient Rabat à un ou plusieurs partenaires. Elle consistait à maintenir la pression sur le partenaire occidental en question, en brandissant l'éventualité d'un rapprochement avec son adversaire du bloc socialiste, afin de l'amener à rectifier sa position vis-à-vis du Maroc.

2.1.2.2- LE RÈGNE SANS PARTAGE DE HASSAN II

Mort en juillet 1999 à soixante dix ans à l'issue de trente huit années de règne sans partage, Hassan II fut le dix septième souverain de la dynastie alaouite. Homme politique redoutable et redouté, il possédait l'art de la séduction pour imposer ses vues à ses interlocuteurs. Quand il s'initie aux affaires dans l'ombre de son père, Mohamed V, qui œuvre à l'indépendance au début des années cinquante, le Maroc est en proie aux luttes intestines. Les émeutes, réprimées dans le sang, entre 1953 et 1955 font des milliers de victimes.

La France accorde l'indépendance le 6 novembre 1955. Déchu, Mohamed V rejette l'abdication et il est exilé à Madagascar. Le 26 février 1961, Hassan II prend le pouvoir après la mort de son père. Le 6 novembre 1975 à l'appel du Roi, trois cent cinquante mille marocains brandissant les bannières de la monarchie chérifienne, marchent pacifiquement vers le Sahara espagnol. Un mur symbolique est édifié pierre par pierre. Par lui et à travers lui c'est l'unité du Maroc qui se reconstruit.

Le Maroc a par ailleurs toujours recherché un meilleur équilibre dans un Maghreb livré à des alliances et contre alliances répétées. Ainsi Hassan II s'est-il allié, en 1984, à Kadhafi pour neutraliser l'aide libyenne au Polisario.

2.2-LES FACTEURS DE STABILITE ET LES INCERTITUDES

2.2.1- LES FACTEURS DE STABILITE

¹ EL HOUDAÏGUI Rachid, « La tactique du balancier : une pratique constante de la diplomatie marocaine », Politique et sécurité internationales, n°2, été 1999, p.30.

2.2.1.1-LES EVOLUTIONS DES ECHANGES COMMERCIAUX

La France demeure le premier partenaire commercial de l'Espagne, suivie par l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Amérique Latine et les Etats-Unis. Avec le Maroc, et malgré les liens historiques et de voisinage, le volume des échanges reste faible par rapport aux autres partenaires de l'Espagne. Les exportations et les importations espagnoles effectuées avec le Maroc ne représentent que près de 1% et 0,7% respectivement dans les échanges globaux espagnols, alors que dans les transactions commerciales au Maroc, l'Espagne demeure son deuxième partenaire.

Depuis 1975, les intérêts de l'Espagne au Maroc n'ont cessé de s'accroître. En 1981, l'Espagne était le troisième client et le quatrième fournisseur du Maroc alors qu'elle n'occupait, en 1975, respectivement que la cinquième et la septième place¹. L'analyse de la répartition géographique des échanges commerciaux du Maroc montre qu'au cours de la période 1990-1998, l'Espagne, le second partenaire du Maroc après la France, a contribué en moyenne pour 8,94% dans les exportations totales du Maroc et absorbé 9,58% de ses exportations globales.

La balance commerciale hispano-marocaine est soldée par un déficit marocain. Les importations marocaines en provenance de l'Espagne sont caractérisées par leur grande diversité. Durant ces dix dernières années elles ont porté sur de demi-produits, notamment les matières plastiques artificielles, les produits chimiques, les fils et profilés en fer et acier, ainsi que des voitures, des bateaux et des machines et appareils divers. A l'inverse, les exportations marocaines vers l'Espagne sont caractérisées par leur faible variété et leur concentration sur les produits primaires. Durant les années 90, elles ont porté sur les produits bruts d'origine minérale, composés en grande partie de phosphates et de minerai de zinc, des produits alimentaires et des biens de consommation. Il faut signaler qu'en 1998, le Maroc a occupé respectivement le premier et le quatrième rang parmi les clients et les fournisseurs africains de l'Espagne. Il s'est également placé à la tête des clients maghrébins de ce pays et au second rang parmi ses fournisseurs. Entre 1999 et 2001, les échanges commerciaux entre les deux pays ont augmenté globalement de 22,3%.

2.2.1.2- LA PARTICIPATION AUX PROJETS STRATEGIQUES

L'Espagne participe activement, et surtout dans la région du nord du Maroc, dans plusieurs projets stratégiques, notamment celui de la rocade méditerranéenne, et de la connexion ferroviaire Taourirt -Nador dont l'étude de faisabilité a été entièrement financée

¹ BERRAMDANE Abdelkhaleq, Le Sahara Occidental enjeu maghrébin, Paris ; Editions Karthala, 1992, p.226.

par ce pays. Le Maroc est raccordé à l'Espagne par le biais, d'une part, du Gazoduc Maghreb-Europe par lequel transite le gaz naturel algérien et d'autre part, à travers l'interconnexion des réseaux électriques. D'un autre côté, l'Espagne en coopération avec le Maroc a financé durant la période 1997-1999, plusieurs projets dont le montant global est de l'ordre de 5,5 milliards de pesetas. De même, elle a contribué à la réalisation d'un programme couvrant la période 2000-2003, dont le montant s'élève à 6,7 milliards de pesetas. Ce programme englobe les principaux domaines de coopération tout en accordant une attention particulière à la région du Nord. L'Office des changes, organisme qui contrôle les entrées et les sorties des devises, a rendu publique en 2004, l'information selon laquelle l'Espagne a été le premier pays investisseur au Maroc pendant l'année 2003 ; certains diront que cette place est occupée grâce à l'investissement grandiose de 14 milliards de dirhams qu'a réalisé Altadis, le fabricant franco-espagnol de tabac, en rachetant 80% du capital de la Régie des Tabacs.

2.2.1.3- INVESTISSEMENTSET PRÊTS PRIVÉS

Les investissements et prêts privés espagnols au Maroc en 2001, ont présentés près de 3% du total des investissements et prêts privés étrangers réalisés au Maroc, occupant ainsi le quatrième rang au lieu du second dix ans plus tôt.

En effet, après une forte expansion de 231,2% en 1992 (820 M.Dh contre 245 M.Dh en 1991), ces investissements ont connu une tendance à la baisse les années suivantes, avant d'amorcer un mouvement à la hausse à partir de 1997, grâce aux investissements réalisés dans le secteur des télécommunications, suite à la concession de la deuxième licence GSM. La répartition sectorielle de ces investissements montre qu'ils ont bénéficié, principalement en 2001, aux secteurs de télécommunication, de l'industrie, du tourisme et de l'immobilier.

A l'issue des neufs premiers mois de l'année 2002, l'Espagne a occupé le cinquième rang parmi les investisseurs étrangers au Maroc. Elle est devancée par la France, l'Italie et les Pays-Bas. Notons que près de 1000 entreprises espagnoles sont implantées au Maroc, et opèrent dans différents secteurs d'activité.

Par ailleurs, il convient de signaler que dans le cadre de la gestion active de la dette, mise en œuvre depuis le milieu des années 90, le Maroc a signé avec l'Espagne des accords portant sur la conversion d'une partie de sa dette en investissement privés. En Décembre 2003, les deux pays avaient conclu trois accords financiers pour un montant de 390 millions d'euros, portant sur l'achat de biens, d'équipements espagnols, le financement des PME et la conversion de la dette¹.

¹ « L'Espagne et le Maroc, un couple parfait », Maroc Hebdo International, n°603, avril -mai 2004,p.9.

2.2.1.4- LES RELATIONS ENTRE L'UE ET LE MAROC

2.2.1.4.1- LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE

Le 1^{er} mai 2004 a vu l'avènement de l'élargissement le plus important dans l'histoire de l'UE. Cet élargissement a modifié de façon fondamentale la géographie politique de l'Europe, débordant même ce cadre, et il offre de nouvelles possibilités d'approfondir les relations de l'Union et ses voisins à l'Est et au Sud. L'UE est résolue à renforcer son partenariat avec ces pays, dans leur intérêt mutuel, afin de favoriser la sécurité, la stabilité et la prospérité et de veiller à ce que les frontières extérieures de l'UE ne se transforment pas en nouvelles lignes de fracture. La nouvelle politique européenne de voisinage fixe des objectifs ambitieux de coopération avec les pays voisins, qui reposent sur l'adhésion à des valeurs partagées et sur la réalisation de réformes politiques, économiques et institutionnelles. Les pays partenaires sont invités à nouer des relations politiques, économiques et culturelles plus étroites, à pratiquer une coopération transfrontalière plus soutenue et à partager les responsabilités en matière de prévention et de résolution des conflits. L'union leur ouvre la perspective d'être parties prenantes de son marché intérieur et d'une intégration économique accrue.

2.2.1.5- LE CHANGEMENT

2.2.1.5.1- DE HASSANII A MOHAMED VI

Cinq ans déjà. Mohamed VI est roi du Maroc depuis cinq ans. Au Maroc, la magie monarchique a fonctionné à merveille. Le roi est mort, vive le roi ! D'emblée, celui que les jeunes marocains ont surnommé M6 pour mieux l'adopter occupe la place vacante. Hassan II s'est éteint dans l'après-midi du 23 juillet 1999 et, le soir même, la cérémonie d'allégeance dépolvoisiérée est menée tambour battant. D'un roi à l'autre, l'adhésion populaire s'est reportée sans fausse note. Aujourd'hui, cinq ans après, les deux images du roi, celle que se sont donnée les Marocains comme celle qui s'est forgée à l'extérieur, se recourent. On a même l'impression, privilège incomparable de la monarchie, que le 23^{ème} monarque de la dynastie règne depuis toujours. Que reste-t-il de Hassan II ? A cette question, on répond par une boutade : la Grande Mosquée Hassan II et Driss Basri ! Faut-il citer, au chapitre des reliquats du régime hassanien, les scandales financiers dont les procès émaillent la chronique judiciaire et qui concernent diverses institutions¹.

¹ BARRADA Hamid, « Ce qui a changé », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2272, juillet 2004, p.30.

Sous la même rubrique « passif de Hassan II », les droits de l'homme trouvent naturellement leur place. Le changement est spectaculaire. Jamais les Marocains n'ont été aussi libres. Initiative plus méritoire encore : la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans les violations des droits de l'homme depuis l'indépendance et l'indemnisation des victimes. Le nouveau Code de la famille (Moudawana) a été présenté par Mohammed VI, le 10 octobre, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire. Trois mois après le discours du Roi, ses conseillers, représentants des pouvoirs publics, élus et membres de la société civile n'en finissent pas de débattre. Contrairement au précédent texte, adopté par un décret royal en 1958, il s'agit en effet d'impliquer toutes les composantes de la société dans la rédaction et l'application du nouveau texte. Mis au point par une commission royale à laquelle participaient trois femmes, le nouveau texte a été salué, après coup, par tous les partis, y compris les islamistes, qui y voient « une lecture moderne du Coran ». Onze sujets sont abordés et traités par la Moudawana.

2.2.2- LES INCERTITUDES

2.2.2.1- LES ALLIANCES

L'alliance entre le Maroc et les Etats-Unis n'est pas nouvelle. De fait, depuis plus de trente ans, les Etats-Unis sont le troisième partenaire commercial du Maroc, après la France et l'Espagne. L'alliance avec le Maroc permet aux Etats-Unis de contrôler complètement une rive du détroit de Gibraltar. Ensuite, il ne faut pas oublier que la façade atlantique du Maroc se complète désormais de tout le littoral du Sahara Occidental, sur lequel le Royaume marocain a désormais une « puissance administrative ». Si une situation de crise se produit en Méditerranée, les Etats-Unis pourront compter sur le Maroc pour débarquer troupes et matériels en Afrique du Nord, comme ils l'avaient fait pendant la deuxième guerre mondiale. Toutefois la demande du Maroc d'adhérer à la CE en 1987 est refusée ; elle a été considérée comme une « impossibilité juridique » car, selon les Communautés, la condition politique fixée par le préambule du traité de Rome de 1957 (régime de démocratie libérale) et la condition géographique (pays européen) établie par l'article 237 du même traité, ne sont pas réunies¹. Le Maroc a par ailleurs toujours recherché un meilleur équilibre dans un Maghreb livré à des alliances et contre alliances répétées.

En 1998, on découvre du pétrole en Algérie et son exploitation est concédée à une compagnie pétrolière américaine. En 2001, on procède à des forages sur le territoire du Sahara Occidental et l'on y découvre également du pétrole, notamment sur la zone littorale.

¹ Al Bayane, 8 et 9 février 1987.

Finalement, pendant l'été 2001, le gouvernement espagnol cède à la compagnie hispano-argentine Repsol le permis d'explorer huit zones marines proches des Canaries et, plus précisément, des îles de Lanzarote et de Fuerteventura. Le Roi du Maroc rappelle son ambassadeur à Madrid pour consultation.

De même, l'Espagne a affirmé, durant les huit dernières années sa vocation atlantique et sa dépendance des Etats-Unis, s'émancipant de l'UE et rendant très difficile la relation avec le Maroc.

2.2.2.2- L'EXPLICATION DE LA CRISE DE L'ILE DU PERSIL

Depuis le 11 septembre 2001, les Etats-Unis et l'Europe prennent chacun une voie différente. L'Union Européenne a clairement perçu le jeu que jouent les Américains, y compris l'Angleterre. La crise du Moyen Orient, où l'Europe est en faveur de l'Autorité palestinienne et les Etats-Unis en faveur d'Israël, l'attitude des uns et de l'autre face au Tribunal Pénal International, que l'Europe entend promouvoir et les Etats-Unis boycotter, l'attaque contre l'Irak...

Les raisons qui ont conduit à l'éclatement de la crise sont simples, même si les grands médias sont particulièrement silencieux sur ce chapitre. La nouvelle situation politique, née après le 11 septembre 2001, implique de faire ponctuellement des « tests », pour mesurer les nouvelles corrélations de force. Dans ce sens, il apparaît désormais évident que l'OTAN est pratiquement mise au frigo, son rôle ayant été inadéquat lors des bombardements de la Yougoslavie. Dans l'affaire de Persil, on ne s'étonnera donc pas que l'OTAN se soit contentée de dire, que cet « incident constituait un problème bilatéral entre les deux pays ». L'affaire de l'île de Persil est un test, par lequel les Etats-Unis cherchent à savoir comment l'Europe réagira contre l'un de ses Etats membres. Le résultat du test permettra également d'évaluer ce qui pourrait se passer d'une attaque similaire à celle du 11 septembre 2001 sur un territoire européen, unique possibilité d'infléchir l'opinion publique européenne à appuyer une attaque américaine contre l'Irak.

2.2.2.3- GIBRALTAR, LE SAHARA OCCIDENTAL, CEUTA ET MELILLA

Le Royaume-Uni qui aime se distinguer du continent est seul à avoir encore une colonie en Europe, nommée Gibraltar. Conquise sur l'Espagne en 1704, elle s'étend sur six kilomètres carrés mais jouit d'une position imprenable, au sud de la péninsule ibérique, commandant le détroit entre l'Europe et l'Afrique qui voit passer chaque année 70 000 navires. Sur le plan juridique Londres est inattaquable. Car sa conquête a été avalisée par le traité d'Utrecht en 1713 d'après lequel l'Espagne a cédé sa souveraineté sur ce territoire. Sur le plan politique c'est évidemment une autre affaire. Ce dernier vestige d'une époque

coloniale ne correspond plus à l'histoire contemporaine, surtout depuis que l'Espagne et le Royaume-Uni appartiennent à la même Union Européenne. Les gouvernements de ces deux pays ont essayé à plusieurs reprises de mettre fin à cette bizarrerie, mais sans succès.

La dernière tentative de négociation lancée en 2001 s'est heurtée aux habitants de Gibraltar eux –même qui ont organisé un référendum pour dire leur sentiment. A 98,9%, ils ont repoussé l'idée de la souveraineté partagée qu'étaient en train de leur concocter Londres et Madrid. Après le référendum les choses ont donc été gelées. Mais le changement de gouvernement à Madrid en 2004 a rendu le climat plus électrique.

De même pour l'Espagne, qui reste le seul pays européen à posséder des colonies en Afrique. Mais, les Espagnols ne veulent en aucun cas négocier leur présence à Ceuta et Melilla, qui sont de leur point de vue, une terre espagnole. La visite du Roi Juan Carlos à Rabat en janvier 2005¹, a visé à sceller le rétablissement total des relations entre l'Espagne et le Maroc. L'Espagne se fait l'avocate d'un statut « privilégié » pour le Maroc dans ses relations avec l'Union Européenne, a souligné le monarque, qui s'est réjoui de la « progression spectaculaire » et de la « diversification » des implantations d'entreprises espagnoles dans le pays. Mais, la question de Ceuta et Melilla est passée sous le silence. La démocratie espagnole ne fonctionne pas en dehors de ses frontières.

Le tout pour le Maroc est de démontrer, si besoin est, que son combat pour Ceuta et Melilla est sans limites, continu, permanent, incessant et exaltant, comme celui de l'Espagne pour Gibraltar, occupée par les Anglais à la même période. Mais, comme l'Espagne sur la question des enclaves, le Maroc s'acharne pour la question du Sahara Occidental. Ceci nuit à la cause juste du Maroc en revendiquant ses enclaves.

¹ Le Figaro 18-1-2005.

CONCLUSION

Chacun des deux pays, l'Espagne et le Maroc, cherche sa sécurité. Les contentieux sur les zones de pêche au large des Canaries, sur les accords de pêche, sur la délimitation des eaux territoriales entre le Maroc et les Canaries, sur l'immigration clandestine et sur le trafic de drogue nourrissent un large spectre de possibilités d'affrontement. Mais le problème principal reste Ceuta et Melilla et la question du Sahara Occidental.

A propos des enclaves espagnoles sur le territoire marocain, tous les gouvernements espagnols, depuis la transition démocratique jusqu'à notre temps, considèrent unanimement que Ceuta et Melilla sont une réalité historique et font une partie intégrante de la nation, et n'ont jamais appartenu au Maroc ; tandis que Gibraltar est une réalité géographique, et il est une partie espagnole entre des mains anglaises. Les responsables espagnols refusent de parler ou de négocier le statut de ses deux enclaves. En plus, ce contentieux a aussi des conséquences graves: il fixe des limites à une éventuelle coopération militaire entre les deux pays qui jouissent d'une situation géographique privilégiée, pour assurer le contrôle du détroit de Gibraltar.

Le 17 juillet 2002, un affrontement militaire avait été évité de justesse après l'hélicoptère sur place, d'un contingent espagnol venu expulser une poignée de soldats marocains tenant un poste d'observation sur l'îlot de Persil, à 200 mètres des côtes marocaines. Le 20 juillet, les Etats-Unis et la France font office de médiateurs et obtiennent un accord entre les deux pays qui prévoit le retour au statu quo ; l'UE est absente.

En ce qui concerne le Sahara Occidental, la position du Maroc est claire : le Sahara est marocain. La position espagnole s'aligne avec celle des Nations Unies, qui affirme que le processus de décolonisation ne sera pas achevé tant qu'un référendum d'autodétermination n'aura pas lieu.

Les relations hispano-marocaines seront toujours fonction des alliances et contre alliances répétées dans la région. Ainsi le rapprochement entre les Etats-Unis et l'Europe se traduit directement par un renforcement des relations entre l'Espagne et le Maroc.

Le différend ne sera pas résolu. Le conflit armé est loin d'être la solution des crises engendrées par le manque de sécurité et par la vocation des deux pays d'accroître leur influence régionale et leur puissance. L'aide financière communautaire va augmenter, et le Maroc bénéficiera pour développer ses infrastructures. Ceuta et Melilla resteront espagnoles et Gibraltar restera anglais, tandis que le Sahara Occidental se noie dans un statu quo amer. Au début du troisième millénaire, rien n'a changé. La puissance « perméable » de l'hégémon

américain exercée pour réguler les différends est nécessaire pour éviter les malentendus entre deux pays où, ni l'histoire commune ni le matelas d'intérêts communs, ni même la géographie peuvent pacifier les faits et les intentions.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- AZNAR José Maria, Révision stratégique de la défense, Madrid ; Editions Ministère de la Défense espagnol, 2003.
- BERRAMDANE Abdelkhaleq, Le Sahara Occidental enjeu maghrébin, Paris ; Editions Karthala, 1992.
- CHALIAND Gérard, RAGEAU Jean-Pierre, Atlas Stratégique, Paris ; Fayard, 1989.
- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique : Constantes et Changements dans l'histoire, Paris ; Editions Ellipses, 2003.
- COUTAU-BEGARIE Hervé, Traité de Stratégie, Paris ; Editions Economica, 2003.
- DAVID Charles-Philippe, ROCHE Jean-Jacques, Théories de la sécurité, Paris ; Editions Montchrestien, 2002.
- MAALOUF Amine, Léon l'Africain, Paris ; Lattès, 1986.
- ROCHE Jean-Jacques, La Théorie des relations internationales, Paris ; Editions Montchrestien, 2002.
- ROUX Bernard, « Agriculteurs et Immigrés dans l'Europe du Sud : Des stratégies sans marges de manœuvre », in REGNAULT Henry, Intégrations euro-méditerranéenne et stratégies économiques, Paris ; Fayard ,1989.

OUVRAGES EN ESPAGNOL

- CARMELO Angulo, Un examen de la Politica exterior Espanõla, Editions Inci, n°40, Octubre 1988.
- *El Mediterraneo en el umbral del siglo XXI*, Revista de sociologia, n°46, 1995.
- FERNANDEZ Paloma Aguilar, Memoria y olvido de la Guerra Civil española, Madrid ; Alianza Editorial, 1996.
- MUNILLA GOMEZ Général Eduardo, Introduccion a la Estrategia Militar Española, Madrid ; Editions Eme, 1984.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- BARRADA Hamid, « Ce qui a changé », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2272, Juillet 2004.
- BEJARANO José, « Clandestins détroit de Gibraltar, la traversée maudite », Courrier International , n°684 , Décembre 2003.
- BELBAH Mustapha, « Au Maroc, l'ailleurs est l'univers du possible : L'immigration bouscule l'Europe », Confluences Méditerranée, l'Harmattan, n°42, été 2002.
- BELGHITI Halima, « La Moudawana, trois mois après », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2244, Janvier 2004.
- BELLALA Selma, « Misère et djihad au Maroc », Le Monde diplomatique, Novembre 2004.
- DELMOTE Gilles, « L'Espagne face au laxisme marocain, l'immigration bouscule l'Europe », Confluences Méditerranée, n°42, Eté 2002.
- EL HOUDAIGUI Rachid, « La tactique du balancier : une pratique constante de la diplomatie marocaine », Politique et Sécurité Internationales, n°2, Eté 1999.
- FOURNIER Vincent, « Régularisation massive de non papiers », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2287, Novembre 2004.
- H. DE LARRAMENDI Miguel, « Perception Espagnole du Maghreb et politique étrangère de l'Espagne démocratique », Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXIX, Editions du CNRS, 1990.
- HAMD AOUI Neijma, « Quand les campagnes s'éveilleront », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2230, Octobre 2003.
- HUGUES Perrin, « La politique étrangère de l'Espagne et le Maghreb », Défense Nationale, Août -Septembre 1992.
- KOURLIANDSKY Jean-Jacques, « Bilan des années Aznar : L'affirmation nationale et atlantique de l'Espagne », Revue La internationale et stratégique, n°54, Eté 2004.
- KOURLIANDSKY Jean-Jacques, « Espagne : Alternance électorale et politique extérieure », Relations Internationales et Stratégiques, n°23, Automne 1996.
- LABATUT Bernard, « Le Détroit de Gibraltar, nœud gordien de la stratégie espagnole », Stratégique, n°1, 1987.
- LIAZU Claude, « Le migrant méditerranéen, toujours suspect », Confluences Méditerranée, n°42, Eté2002.
- MARQUINA Antonio, « La politique de l'Espagne au Maghreb », Monde arabe Maghreb –Machrek ; La Documentation Française, n°137, Juillet -Septembre 1992.

- MIADI Fadwa, « Le Roi, les femmes et les frères », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2232, Octobre 2003.
- MIGUEZ Alberto, « Maroc -Espagne : L'amitié et la discorde », Politique Internationale, n°85, Automne 1999.
- OUAZANI Chérif, « Coup de tonnerre à Manhattan », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2222-2223, Août 2003.
- SOUDAN François, « Moroccan connection », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2254, Mars 2004.
- TALBI Mohamed, « Une Fallaci islamiste », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2237, Novembre 2003.
- TUQUOI Jean-Pierre, « Les défis de Mohammed VI », Politique Internationale, n°85, Automne 1999.
- VERNOCHET J., « Maroc : Entre continuité et changement », Géostratégiques, n°4, Avril 2001.
- VON GASTROW Jean-Philippe, « Voyage au cœur de la bourse de CASA », L'Intelligent Jeune Afrique, n°2230, Octobre 2003.
- « Relations Internationales : Les Présides et Ifni », Maghreb, n°10, Juillet -Août 1965.
- « Les échanges entre le Maroc et l'Espagne », Information Banque marocaine du commerce extérieur, n°262, Mars 1999.
- « Le secteur des pêches maritimes au Maroc », Information Banque marocaine du commerce extérieur, n°264, Mai 1999.
- « Relations économiques entre le Maroc et l'Espagne », Information Banque marocaine du commerce extérieur, n°287, septembre -octobre 2002.

ARTICLES DE REVUES EN ESPAGNOL

- ARMENGOL Vicenç Fisas, « El plan estratégico conjunto », Anuario sobre armanentismo en España, Madrid, Editorial Fontamara, 1986.
- SALGADO ALBA Contre-Amiral Jesus, « El estrecho de Gibraltar », Revista General de marina, Mai 1983.

ARTICLES DE PRESSE EN FRANÇAIS

- RIDOUNE Khadija, « Relations Maroc -Espagne : Chronique d'une normalisation annoncée », Le Matin, 4 Février 2004.

- « Le Maroc dans la nouvelle politique de voisinage de l'Union Européenne », Maroc hebdo, 20 Février 2004.
- MUSSEAU François, « Gibraltar, le tricentenaire de la discorde », Libération, 4 Août 2004.
- GHEZALI Abdelkrim, « Globalisation de la sécurité et Maghreb », La Tribune, 25 Septembre 2004.
- CHIKI Djamila, « L'équation complexe de la politique étrangère de l'Espagne au Maghreb », Le Quotidien d'Oran, 14 Septembre 2004.
- KADIMI M., « Les patrons institutionnalisent leur coopération », Libération, 8 Octobre 2004.
- ABOU EL FARAH Tahar, « Plus de liberté pour les ONG espagnoles au Maroc », Libération, 8 Octobre 2004.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>I. LES FONDEMENTS DU DIFFEREND</u>	3
<u>1.1. Les litiges territoriaux</u>	3
1.1.1- Le passé	3
1.1.2- Le Sahara Occidental	4
1.1.2.1- Intégration ou indépendance	4
1.1.2.2- L'enjeu maghrébin	5
1.1.3- Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla	5
1.1.3.1- Entre Gibraltar et Ceuta et Melilla	5
1.1.3.2- Le risque d'un conflit armé	6
1.1.3.3- La fierté espagnole et le symbole marocain	7
1.1.4- La pêche	8
1.1.4.1- Les accords diplomatiques	8
1.1.4.2- L'échec	9
<u>1.2- Les problèmes sociaux</u>	10
1.2.1- L'immigration clandestine	10
1.2.1.1- Les facteurs économiques et politiques	10
1.2.1.2- Le rêve marocain et la traversée maudite	11
1.2.1.3- L'Espagne, la terre promise	12
1.2.1.4- La singularité de la frontière de l'Espagne	12
1.2.1.5- Les rouages de l'immigration clandestine	13
1.2.2- Le trafic de drogue	13

1.2.2.1- Poids de l'économie informelle au Maroc	13
1.2.2.2- Un trafic international rémunérateur	14
1.2.2.3- Les conséquences humaines	14
1.2.3- La misère et la violence	15
1.2.3.1- Une nouvelle forme d'idéologie fondamentaliste	15
1.2.3.2- Les zones de non -droit	15
1.2.3.3- Après le 11 mars 2004	16
1.2.3.4- Les conséquences	16

II. LA POLITIQUE, LES FACTEURS DE STABILITE ET LES INCERTITUDES

<u>2.1- La politique</u>	18
2.1.1- La politique de l'Espagne	18
2.1.1.1- Une politique d'équilibre durant la phase de transition	18
2.1.1.2- Vers une politique globale de coopération avec la région	19
2.1.1.3- Le retour en Méditerranée	20
2.1.1.4- L'affirmation nationale et atlantique de l'Espagne	22
2.1.1.5- L'arrivée de Zapatero	23
2.1.2- La politique du Maroc	25
2.1.2.1- La tactique du balancier	25
2.1.2.2- Le règne sans partage de Hassan II	26
<u>2.2- Les facteurs de stabilité et les incertitudes</u>	26
2.2.1- Les facteurs de stabilité	26
2.2.1.1- Les évolutions des échanges commerciaux	26
2.2.1.2- La participation aux projets stratégiques	27
2.2.1.3- Investissements prêts privés	28

2.2.1.4- Les relations entre l'UE et le Maroc	28
2.2.1.5- Le changement	30
2.2.2- Les incertitudes	30
2.2.2.1- Les alliances	30
2.2.2.2- L'explication de la crise de l'île de Persil	30
2.2.2.3- Gibraltar, le Sahara Occidental et Ceuta et Melilla	32

CONCLUSION